

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VENDREDI 11 OCTOBRE 2019

Comme chaque année, vous êtes appelés à élire vos six
représentants au Conseil d'Administration
du collège Maurice Genevoix

A quoi sert ce conseil d'administration ?

- Il adopte le projet du collège
- Il fixe les règles d'organisation du collège
- Il vote son budget
- Il établit un rapport annuel de fonctionnement

Qui vote ?

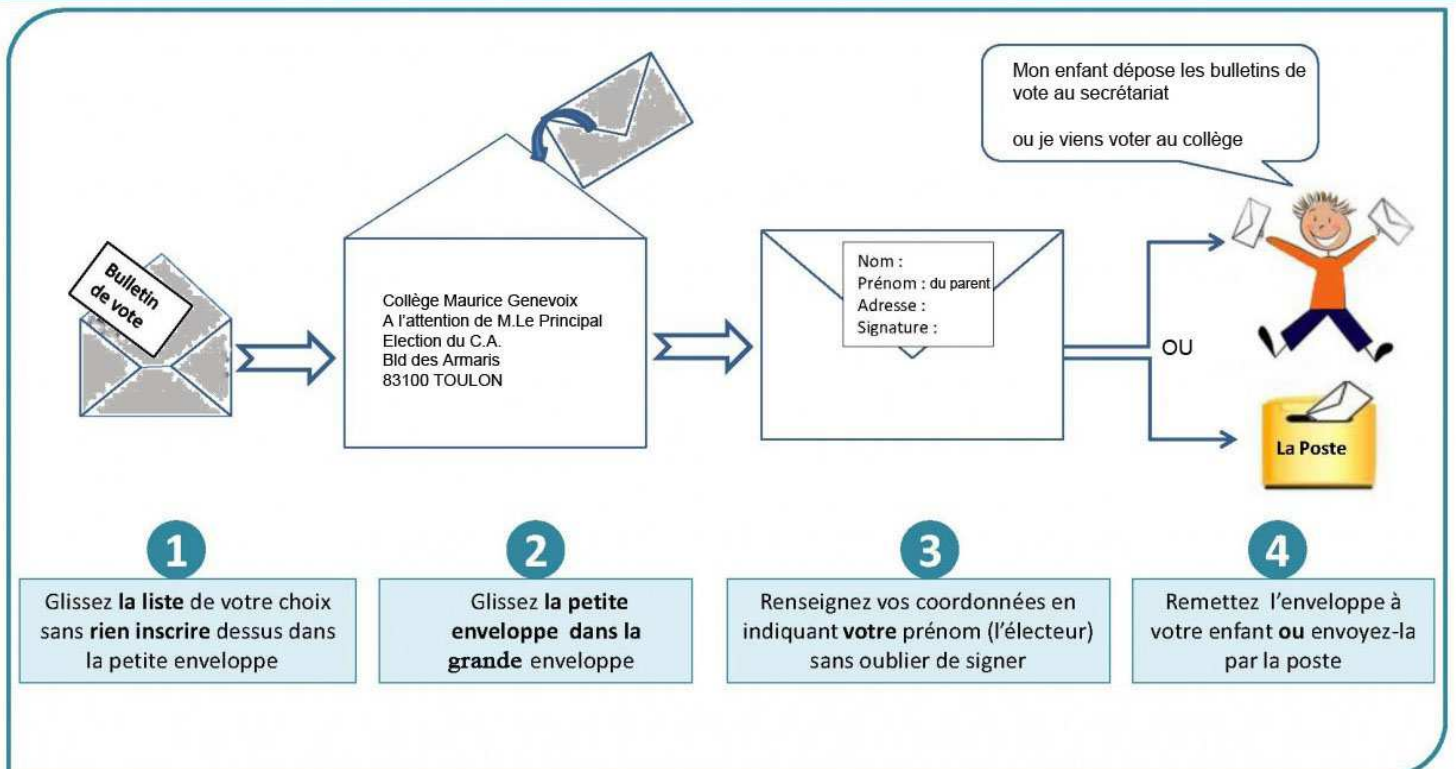
- Chaque parent doit voter (la mère et le père)

**PARTICIPEZ A LA VIE DU COLLEGE !
VOTRE VOTE EST IMPORTANT !**

Comment voter ?

1. Choisissez l'une des listes des parents d'élèves. Ne la modifiez pas, ne barrez pas de nom. Toute écriture sur la liste annulera votre vote.
Insérez la liste choisie dans l'enveloppe verte
2. Insérez l'enveloppe verte dans l'enveloppe blanche
3. Complétez l'arrière de l'enveloppe blanche avec vos coordonnées (pas celles de votre enfant) et signez-la.
4. Au choix :
 - Déposez l'enveloppe blanche au secrétariat
 - OU
 - Envoyez-la par la poste à Mme La Principale du Collège Maurice Genevoix, Election du C.A., Bd des Armaris, 83100 TOULON
 - OU
 - Venez voter au collège le vendredi 11 octobre entre 7h45 et 12h15.

Election des représentants de parents d'élèves



Ne mettre qu'un seul bulletin par enveloppe - Les deux parents votent séparément

Il est important de bien suivre cette procédure sinon votre vote ne sera pas pris en compte